L'opinion d'un Directeur

Autor(en): **Galley, Victor**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **96 (1967)**

Heft 3

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1040282

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

QUESTIONS ET RÉPONSES

L'opinion d'un Directeur

Les réponses à la question: «Pourquoi un brevet moyen?» parues dans le Bulletin pédagogique du 15 janvier 1967 ont trouvé des lecteurs intéressés. C'est heureux: les arguments des personnes interviewées ont un accent de sincérité qui mérite le dialogue.

Un directeur d'Ecole secondaire ayant exprimé le désir d'être entendu, ce sont donc ses remarques que je présente ici.

L'application du règlement adopté en 1961 impose des habitudes d'ordre et de contrôle qui risquent de faire perdre quelque illusion au candidat attiré par le cycle secondaire où règne, selon lui, «la liberté quasi absolue».

L'identité de vue sur les buts à atteindre, le voisinage immédiat et le nombre des classes, la mise en commun des responsabilités posent, entre la Direction et les membres du Corps enseignant, des problèmes de collaboration qui pourraient paraître, pour certains, une aliénation de sa liberté personnelle.

Ainsi, dans la Maison qui fait l'objet de notre entretien, un certain nombre de pratiques ont été adoptées; entre autres: le journal de classe avec sujet de leçons et surtout tâches données par chaque professeur; le carnet de devoirs, véritable livre de bord, avec observations éventuelles, signé chaque semaine par le maître et les parents; les fiches d'élèves; les notes de mi-trimestre; trois interrogations par branche pour les notes trimestrielles; un régime de sanctions, etc.

Documents et travaux sont régulièrement contrôlés par le Directeur de l'Ecole qui, en outre, visite chaque classe une fois par trimestre. Les parents sont invités à une réunion; cette année, ils entendirent un exposé sur les conditions d'un milieu éducatif sain; on passa ensuite dans la classe de son garçon pour un entretien avec le maître.

Et l'inspectorat? Un arrêté du Conseil d'Etat demande deux visites de chaque classe durant l'année scolaire.

Pauvre liberté détrônée. Non, si les intentions sont exemptes de suspicions de part et d'autre, s'il règne l'entente et si chacun est convaincu de l'opportunité des engagements pris d'un commun accord pour le bien de l'ensemble.

Ainsi se crée une mentalité collective sur un certain nombre de points réglés une fois pour toutes; il se dégage une atmosphère d'ordre qui facilite le travail, fait gagner du temps et permet d'être plus libre dans sa méthode et son action personnelle.

Ces éléments d'ordre participent pour une part au bon renom de l'école à laquelle les élèves se réfèrent volontiers dans leurs relations futures d'études ou de travail.

Mon interloculteur se déclare convaincu également que l'expérience acquise au cycle primaire donne au maître secondaire une formation pédagogique d'une incontestable supériorité.

Ainsi le dialogue est ouvert, d'autres considérations très pertinentes ont été émises dans le Bulletin cité; elle reflète une opinion sur laquelle il serait bon de revenir.

Et cette liberté chérie? Tout n'est pas dit à son sujet.

A vos plumes!

Victor Galley